

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1104 chargeant M. Chamboredon (Robert), administrateur en chef 3e échelon de la France d'Outre-Mer de l'expédition des affaires courantes et urgentes pendant l'absence du Gouverneur

n° 1104

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 novembre 1951

Numéro JO
n° 1 du 01/01/1952

Date du numéro
1 janvier 1952

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 33 juin 1884

Vu le décret du 1^{er} février 1923 réglant les conditions dans lesquelles sont exercées, dans les Teritoires d'Outre-Mer, les fonctions intermédiaires de Gouverneur général et de Gouverneur,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Chamboredon (Robert), Administrateur en chef 3e échelon de la France d'Outre-Mer, Secrétaire général de la Côte Française des Somalis, est chargé de l'expédition des affaires courantes et urgentes pendant l'absence du Gouverneur. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N. SADOUL.